Université de Mons
Service Inscriptions
Bâtiment Rosa Parks
Avenue Frère Orban 9 - B-7000 MONS (Belgique)
Tél. 065/37.30.13
Service.inscriptions@umons.ac.be

Année académique 2023-2024

DEMANDE DE (RE)INSCRIPTION TARDIVE – DEROGATION

En vertu du Règlement Général des Etudes de l'UMONS applicable pour l'année académique 2023-2024, et plus spécifiquement des dispositions reprises à l'article 17 § 2bis du RGE qui reprend :

- Dans des circonstances particulières, moyennant, le cas échéant, avis favorable du Doyen, un étudiant qui satisfait aux conditions d'accès aux études et aux conditions d'inscription peut, à titre exceptionnel, être autorisé à s'inscrire ou se réinscrire tardivement.
- Une demande d'inscription tardive introduite par un candidat HUE en l'absence d'un visa (ou à la suite de la délivrance tardive de celui-ci ne lui permettant pas d'être sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre) ne sera dès lors pas recevable.

En vertu du Règlement des Admissions de l'UMONS, et plus spécifiquement des dispositions reprises à l'article 9 du RGA, les étudiants hors Union Européenne « non-assimilés » ayant reçu le formulaire standard de la part de l'UMONS doivent être présents sur le territoire belge pour le 30 septembre au plus tard. La procédure d'inscription tardive ne leur est donc pas ouverte.

Procédure à suivre :

Le formulaire est complété et signé par l'étudiant. **Il est ensuite envoyé sur l'adresse demandesderogatoires@umons.ac.be**

La demande complétée et ses annexes seront transmises en pièces jointes sous format PDF uniquement. Les documents non-lisibles ne seront pas analysés. Aucune demande ne pourra être envoyée par courrier postal ou déposée sur place. Le demandeur veillera à annexer tous les documents pertinents dans le cadre de l'analyse du dossier. Le motif du retard doit être dûment justifié. Le Doyen de la Faculté concernée remet un avis. Le service inscriptions communiquera au demandeur la décision motivée du Doyen par email.

La demande d'inscription tardive doit être introduite pour le 15 février au plus tard.

Nom : ..... Prénom : .....

Nationalité : ..... N° de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Date de naissance : ..... Matricule étudiant UMONS :.....

Inscription souhaitée : **Faculté** **.....**.....

Cursus .....

⚠ ❑ Je certifie n'avoir jamais été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur durant l'année académique 2023-2024

❑ Je certifie avoir été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur durant l'année académique 2023-2024 et avoir abandonné en date du .....

(L'abandon dans l'établissement d'origine doit avoir été demandé pour le 30 novembre au plus tard. Au-delà de cette date, toute inscription abandonnée est comptabilisée dans le parcours de l'étudiant. Il ne peut donc plus introduire de nouvelle demande d'inscription pour l'année académique considérée)

Université de Mons
Service Inscriptions
Bâtiment Rosa Parks
Avenue Frère Orban 9 - B-7000 MONS (Belgique)
Tél. 065/37.30.13
Service.inscriptions@umons.ac.be

Année académique 2023-2024

JUSTIFICATIFS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (pour les étudiants ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires avant 2023**). Attention, vous devez fournir les documents officiels pour chaque année, ainsi que la copie de votre pièce d'identité et une copie de votre titre légal d'accès !**

- Année d'obtention du CESS ou de diplôme secondaire obtenu à l'étranger : ……
- Titre légal d'accès (CESS, bachelier, master, etc.) : ……
- Avez-vous été inscrit dans l'enseignement supérieur ou Universitaire en dehors des 5 ans : Oui/Non

Année académique	**Nature des activités** (Études, emploi, chômage, etc.…)	**Crédits acquis** **(Pour les études)**
2022-2023		
2021-2022		
2020-2021		
2019-2020		
2018-2019		

Motif du retard (*Indiquez les raisons qui justifient votre demande d'inscription/réinscription tardive - **obligatoire**) :*

(Si vous n'avez pas assez de place, merci de continuer sur une autre feuille)

……

……

……

……

J'affirme sur l'honneur que les informations reprises sur cette signalétique sont sincères, complètes et véritables. Toute déclaration incomplète ou erronée pourra être considérée comme une fraude et donner lieu à l'annulation de l'inscription.

Date : …… Signature : ……